Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600933-20251208-050_2025-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
14/15	12+2	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2025, le 8 décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : M. GUERREY Christophe – Maire, M. GUILLO Philippe, Mme LE GOFF Brigitte, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, M. DAVID Arnaud, M. LE JELOUX Dominique, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme TUTT Frédérique, Mme SERVEL Maria.

Absentes ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, Mme LE STRAT Anne-Françoise ayant donné procuration à Mme TUTT Frédérique.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

050/2025 – INDEMNITES PIEGEURS DE RAGONDINS ANNEE 2025

La lutte contre les ragondins est obligatoire sur le territoire d'une Commune, car l'espèce est classée « nuisible ». Les piégeurs de ragondins sont des personnes bénévoles qui peuvent percevoir une indemnité, pour les dédommager des frais occasionnés par le piégeage (notamment frais de carburant).

Cinq piégeurs ont été déclarés en 2025. La Fdgdon, qui supervise la campagne de piégeage, indique qu'actuellement la moyenne départementale de l'indemnité, oscille aux alentours de 75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de reconduire la somme versée en 2024, soit la somme de 80 € par piégeur pour l'année 2025, et de dire que la somme sera versée directement à chaque piégeur. Le Conseil Municipal ajoute qu'un repas sera offert aux piégeurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Christophe GUERREY.	Secrétaire de séance, Philippe GUILLO.